vinetur

Le Brésil manque l’échéance pour instaurer la taxe sur l’alcool au 1er janvier 2027

Les brasseurs ne connaissent toujours pas les taux d’imposition. Une mesure en novembre repousserait les prélèvements à février et réduirait les recettes de 2027 de 3,82 milliards de R $.

lundi 5 octobre 2026



Le gouvernement brésilien a manqué l'échéance nécessaire pour que la nouvelle taxe sélective sur les boissons alcoolisées entre en vigueur le 1er janvier 2027. Les brasseries et les autres producteurs de boissons ne connaissent donc toujours pas les taux d'imposition qui s'appliqueront l'an prochain, ce qui ajoute à l'incertitude entourant les prix et les plans de production.

L'échéance est tombée le vendredi 2 octobre. En vertu de la règle brésilienne des 90 jours de préavis pour les nouveaux impôts, appelée noventena, le gouvernement aurait dû publier une mesure provisoire au plus tard ce jour-là pour que la taxe prenne effet au début de 2027. Cela n'ayant pas été fait, le début de la perception est désormais repoussé chaque jour, en fonction de la date à laquelle la mesure sera finalement publiée.

La taxe sélective remplacera l'impôt sur les produits industrialisés (IPI) sur les boissons alcoolisées à partir de 2027, dans le cadre de la vaste réforme fiscale menée au Brésil. Créée par l'amendement constitutionnel 132 de 2023, cette taxe vise à décourager la consommation de produits que les législateurs jugent nocifs pour la santé ou l'environnement. Outre l'alcool, elle devrait s'appliquer aux cigarettes, aux boissons sucrées, aux véhicules polluants, aux minerais, aux avions et aux bateaux.

Pour les brasseurs, le problème immédiat ne tient pas seulement au report de la date d'entrée en vigueur. Le gouvernement n'a toujours pas fixé les taux eux-mêmes. Les entreprises abordent ainsi l'année de transition sans savoir quel montant d'impôt elles devront acquitter ni à quelle date précise la nouvelle taxe entrera en vigueur.

Selon le média brésilien spécialisé dans la bière Guia da Cerveja, la mesure provisoire fixant les nouveaux taux n'avait toujours pas été publiée lundi. Vendredi, le ministre des Finances Dario Durigan avait déclaré que la proposition était encore en discussion et serait examinée ultérieurement, selon Folha de S.Paulo, cité par le média.

Le report semble lié en partie au calendrier politique. Valor Econômico, également cité dans l'article, a indiqué que le président Luiz Inácio Lula da Silva et plusieurs ministres de premier plan avaient décidé, lors d'une réunion jeudi, de repousser la mesure à l'après-élections, par crainte que le sujet ne devienne un enjeu électoral. Si les taux ne sont publiés qu'en novembre, la taxe n'entrera pas en vigueur avant février, en vertu

de la règle des 90 jours.

Folha a calculé qu'un tel report pourrait coûter 3,82 milliards de R $ de recettes au gouvernement en 2027, soit 9 % des 42 milliards de R $ attendus l'an prochain dans le budget au titre de la nouvelle taxe.

Les spécialistes de la fiscalité interrogés par Guia da Cerveja ont indiqué que les contraintes juridiques ne se limitent pas au délai d'attente de 90 jours. Clairton Gama, avocat fiscaliste titulaire d'un master en droit de l'Université fédérale du Rio Grande do Sul, a expliqué que la taxe sélective devait respecter à la fois la règle annuelle, selon laquelle elle ne peut entrer en vigueur qu'au cours de l'exercice fiscal suivant, et celle des 90 jours. En pratique, une mesure publiée à la fin de 2026 peut donc toujours permettre de percevoir la taxe en 2027, mais seulement une fois le délai d'attente écoulé.

Gama a également précisé que, les taux devant être fixés par une mesure provisoire, le gouvernement devrait encore faire adopter celle-ci par le Congrès en 2026 pour qu'elle produise ses effets en 2027. Il a ajouté qu'il serait impossible de rattraper le temps perdu en tentant d'appliquer rétroactivement la taxe aux transactions réalisées avant l'entrée en vigueur de la mesure.

Marcos Moraes, avocat fiscaliste et directeur fiscal de l'Association brésilienne de la bière artisanale (Abracerva), a déclaré au média que la législation fixe à 2027 le début de la nouvelle phase de la réforme fiscale, sans toutefois exiger explicitement que la transition commence le premier jour de l'année. En pratique, a-t-il expliqué, le nouveau système pourrait donc ne s'appliquer que partiellement la première année, et non pendant 12 mois complets.

Cette incertitude est particulièrement importante pour le secteur des boissons, car la fiscalité influe directement sur les prix de gros et de détail, les volumes de production et les décisions concernant les stocks. Pour les brasseries, les domaines viticoles, les distilleries et les autres producteurs de boissons, l'absence de taux définitifs complique la négociation des contrats, la planification des achats et la gestion des stocks, à un moment où les entreprises préparent normalement le prochain exercice fiscal. L'impact pourrait être plus marqué pour les petits producteurs, qui disposent généralement de

moins de marge pour absorber des changements fiscaux soudains.

Les organisations professionnelles réclament des règles plus claires depuis plus d'un an. Selon Guia da Cerveja, Abracerva et le Syndicat national de l'industrie de la bière (Sindicerv) ont demandé à plusieurs reprises au gouvernement de maintenir une charge fiscale globale neutre, de différencier les taux en fonction du degré d'alcool et de prévoir un régime allégé pour les petits producteurs. Aucune de ces demandes n'a reçu de réponse officielle.

Ces demandes sont importantes, car la loi complémentaire 214 de 2025 autorise, sans les imposer, deux mécanismes réclamés par les brasseurs pendant les débats sur la réforme fiscale : des taux progressifs fondés sur le degré d'alcool et une fiscalité réduite pour les petits producteurs en fonction de leurs volumes de production. La loi renvoie ces modalités à une loi ordinaire qui n'a toujours pas été publiée. La mesure provisoire attendue devait ouvrir la voie à leur mise en place.

Le choix d'une mesure provisoire est en lui-même sensible pour le secteur. Moraes avait déclaré plus tôt cette année que si les taux étaient fixés par ce biais, l'industrie aurait moins de marge pour influer sur le texte définitif, puisque les règles entreraient en vigueur avant qu'un débat législatif plus large puisse avoir lieu.

Cette préoccupation se conjugue désormais à un calendrier plus serré. Plus le gouvernement tarde à agir, moins le Congrès aura de temps pour examiner les taux, débattre d'éventuelles exemptions et adopter la mesure avant la fin de l'année. Dans le même temps, chaque semaine de retard supplémentaire repousse la date d'entrée en vigueur plus loin en 2027, prolongeant une période durant laquelle les brasseurs et les autres entreprises du secteur ne connaissent toujours pas le montant exact de la taxe à laquelle ils pourraient être assujettis.